

OMPI



WO/GA/38/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 août 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Trente-huitième session (19^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET NEUTRALITE CARBONE

établi par le Secrétariat

Introduction

1. L'objet du présent document est de présenter à l'Assemblée générale des États membres de l'OMPI (ci-après dénommée "Assemblée générale") un premier rapport sur l'état d'avancement du projet Neutralité carbone (ci-après dénommé "projet"), qui a été officiellement lancé au mois de février 2009, dans le contexte général – particulièrement dans le cadre du système des Nations Unies – des enjeux mondiaux, du développement durable, du changement climatique et d'autres questions connexes.

I. GESTION DU PROJET

Énoncé de mission

2. Le projet porte sur l'application et le suivi de mesures internes à l'OMPI pour minimiser les incidences des activités de l'Organisation sur l'environnement.

3. L'on prévoit que, parmi les mesures qui auront un effet positif sur l'empreinte verte de l'OMPI, certaines seront aussi sources d'économie tandis que d'autres exigeront peut-être que l'on investisse dans des installations ou du matériel de meilleure qualité pour dégager des économies dans les années à venir.

Mandat de haut niveau

4. Le mandat de haut niveau du projet est le suivant :

- a) inventaire de la situation générale de l'Organisation ("où en sommes-nous aujourd'hui?") dans les grandes catégories de questions énumérées ci-dessous (liste non exhaustive) :
 - i) bâtiments et constructions actuels et futurs (services collectifs, produits et services d'entretien, rénovation et construction);
 - ii) équipement informatique, modèles, solutions informatiques par défaut;
 - iii) encouragement à la mobilité (déplacements entre le domicile et le lieu de travail);
 - iv) parc des voitures de fonction de l'OMPI;
 - v) voyages officiels;
 - vi) spécifications d'achat;
 - vii) restaurant, distributeurs automatiques, petite restauration;
- b) élaboration d'un plan stratégique de cinq ans complété par des programmes de travail annuels ("que voulons-nous faire?" ou "que devons-nous faire?", selon le cas);
- c) choix des mesures d'application;
- d) suivi de l'application au regard des programmes de travail;
- e) établissement de rapports périodiques.

Structure du projet

5. La structure du projet comprend :

- a) un directeur de projet, nommé par le directeur général;
- b) un "groupe de travail principal", composé de sept personnes choisies parmi des fonctionnaires de l'OMPI et de l'UPOV et nommées par le directeur général; le groupe de travail principal est présidé par le directeur de projet; il a été mis en place en avril 2009;
- c) plusieurs "groupes de travail techniques subsidiaires", chacun chargé de l'une des grandes catégories de questions, et composés de membres "techniques" et "non techniques"; leurs membres sont choisis par le groupe de travail principal; chaque membre technique représente l'une des unités responsables d'une question de fond ou de sa mise en œuvre à l'OMPI; les membres non techniques sont des fonctionnaires ou d'autres employés sélectionnés d'après les éléments qu'ils ont indiqués (dont leur motivation et leurs domaines particuliers d'intérêt) en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé au sein de l'Organisation; chaque groupe subsidiaire compte parmi ses membres au moins un membre du groupe de travail principal, qui exerce aussi la fonction de président de ce groupe, de manière à garantir une communication continue et optimale au sein de la structure du projet;
- d) un assistant de projet, nommé par le directeur général par redéploiement interne; son rôle est principalement d'apporter un appui administratif au directeur de programme, au groupe de travail principal et, dans une certaine mesure, aux groupes de travail subsidiaires.

6. Des groupes de travail subsidiaires ont été créés sur les questions indiquées ci-après en juin et juillet 2009 :

- encouragement à la mobilité (déplacements entre le domicile et le lieu de travail);
- bâtiments, locaux et lieux de travail;
- initiatives informatiques;
- sensibilisation aux problèmes environnementaux;
- voyages officiels.

7. Il est prévu de mettre en place d'autres groupes de travail subsidiaires plus tard au cours de l'année en s'appuyant sur l'expérience acquise avec les groupes déjà créés.

8. Le groupe de travail principal fixe le cadre général du projet conformément à l'énoncé de mission ainsi que ses relations avec les groupes de travail subsidiaires. Il délègue à chaque groupe de travail subsidiaire la responsabilité de l'ensemble des sujets et propositions pertinents pour la question dont il a la charge et attend de chaque groupe qu'il fasse des propositions de mise en œuvre. Il examine ensuite chaque proposition et prend une décision sur son application. Selon le cas, il y a lieu de soumettre une recommandation au directeur général par l'intermédiaire du directeur de programme responsable, ou de passer directement à l'application par le directeur de programme, ou de procéder à de plus amples consultations et évaluations, de prévoir une phase pilote, etc., en relation avec les secteurs intéressés de l'Organisation ou les partenaires extérieurs, organismes des Nations Unies ou autorités cantonales ou de la ville.

9. Le groupe de travail principal a tenu des réunions hebdomadaires à ses débuts et actuellement se réunit environ tous les 15 jours. Les groupes de travail subsidiaires tiennent des réunions hebdomadaires si leur ordre du jour l'exige, ou alors tous les 15 jours.

II. RAPPORT SUR LES MESURES PARTICULIERES PRISES EN 2009

A. MESURES INTERNES A L'OMPI

10. Bien que le projet ne soit couvert que par un sous-programme dans le cadre du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir partie III ci-dessous), diverses mesures ont été prises ou seront prises d'ici la fin de l'année 2009, dont la plupart n'entraînent que des dépenses marginales qui seront largement absorbées dans le cadre du programme 24.

11. En juin 2009, une nouvelle police de caractères a été introduite, baptisée "eco font" (Spranq_eco_sans_regular), dont l'utilisation est recommandée pour l'impression de certains documents internes, étant donné que cette police consomme jusqu'à 20% de moins d'encre que les polices classiques. Elle peut être téléchargée gratuitement. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse http://www.ecofont.eu/ecofont_en.html.

12. Des recommandations relatives à plusieurs mesures sont en préparation et devraient être présentées cet automne; elles concernent les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- continuer de réduire l'impression et l'envoi de documents sur papier;
- examen des économies d'énergie possibles à partir des conclusions de l'audit énergétique entièrement financé par les autorités cantonales au début de l'année 2009;
- campagne de sensibilisation sur les effets des habitudes de comportement au bureau (éteindre la lumière, éteindre les ordinateurs, recyclage, déplacements entre le domicile et le lieu de travail, etc.).

13. D'ici la fin de 2009, des inventaires auront été réalisés qui serviront de "niveaux de référence" pour le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir partie III ci-dessous).

B. PARTICIPATION DE L'OMPI AUX INITIATIVES MONDIALES

14. À la date de rédaction du présent document, l'OMPI a pris part à plusieurs initiatives de portée mondiale ou au niveau des Nations Unies, comme suit :

- a) 28 mars 2009 : "Une heure pour la planète". Une semaine après l'équinoxe de printemps, lorsque le jour a une durée égale à celle de la nuit dans les deux hémisphères, ce qui garantit qu'il fera nuit à 20 h 30 pour toute la population, où qu'elle se trouve sur la terre. Cette initiative annuelle (qui a été lancée pour la première fois en Australie en 2007 par le Fonds mondial pour la nature (WWF) invite la population, les communautés et les villes à éteindre les lumières qui ne sont pas indispensables pendant une heure, entre 20 h 30 et 21 h 30, heure locale. En réponse à un appel lancé à toutes les organisations des Nations Unies par le secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, invitation qui a été relayée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMPI a officiellement participé cette année, pour la première fois, à l'initiative "Une heure pour la planète". Davantage d'informations sont disponibles à l'adresse <http://www.earthhour.org/>.
- b) 5 juin 2009 : "Journée mondiale de l'environnement". Le changement climatique et les incidences des activités humaines sur l'environnement ont fait l'objet de campagnes de sensibilisation à travers le monde, et ces thèmes ont été relayés auprès de l'ensemble du personnel par le biais de diverses annonces sur des manifestations et initiatives internationales ou locales. Davantage d'informations sont disponibles à l'adresse <http://www.unep.org/wed/2009/english/content/about.asp>.
- c) 13-14 juillet 2009 : "Scellons l'accord". En marge de la Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique organisée par l'OMPI et qui s'est tenue à Genève les 13 et 14 juillet 2009, les dirigeants de quatre institutions des Nations Unies (OMS, OMM, OMC et IFAD) ainsi que le ministre britannique de l'enseignement supérieur et de la propriété intellectuelle se sont associés au directeur général de l'OMPI pour la campagne "Scellons l'accord" dont l'aboutissement (une pétition planétaire) sera remis aux dirigeants du monde entier lors de la Conférence des parties à la convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Davantage d'informations sur la conférence de l'OMPI sont disponibles à l'adresse

http://www.wipo.int/meetings/en/2009/ip_gc_ge/program.html. Davantage d'informations sur la campagne "Scellons l'accord" sont disponibles à l'adresse <http://www.sealthedeal2009.org/>.

- d) Juillet – août 2009 : "Calculateur des gaz à effet de serre dans le cadre des Nations Unies". L'OMPI a répondu au questionnaire détaillé du PNUE sur les émissions de gaz à effet de serre, dans la perspective de la tenue de la conférence CCNUCC à Copenhague en décembre 2009. Les données fournies portent principalement sur les voyages officiels et la consommation d'énergie en 2008 et le PNUE en fera une compilation en y ajoutant les données fournies par les autres institutions des Nations Unies. Étant donné la complexité de la question et le temps nécessaire pour remplir le formulaire avant le 1^{er} septembre 2009, cette tâche a été confiée à un stagiaire recruté pour six semaines, qui a travaillé sous le contrôle de l'assistant de projet.

III. TRAVAUX FUTURS DURANT L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

15. Dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011, un sous-programme spécifique a été proposé : le sous-programme 24.6 (projet Neutralité carbone). Il sera consacré à la "mise en pratique de l'engagement de l'OMPI à réduire l'impact environnemental des émissions de carbone dans les différents programmes". Concrètement, le groupe de travail principal fournira, à partir des propositions faites par les groupes de travail subsidiaires, une liste des indicateurs à appliquer à l'ensemble des programmes d'ici à la fin de l'exercice biennal.

16. L'assemblée est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]